

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 7 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOLLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUNCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Sabine BERNASCONI représentée par Guy TEISSIER - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Arlette FRUCTUS - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Sophie DEGIOANNI représentée par Frédéric VIGOUROUX - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard MIRON - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Samia GHALI représentée par Florence MASSE - Bruno GILLES représenté par Solange BIAGGI - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Valérie BOYER - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Didier PARAKIAN représenté par Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE représentée par Jeanne MARTI - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Xavier MERY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Marie-France DROPY OURET - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Emmanuelle SINOPLI représentée par Henri PONS - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Dominique TIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Patrick VILORIA représenté par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphane PAOLI.

Signé le 7 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Philippe GRANGE - Michel LAN - Bernard MARTY - Albert SALE.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HN 037-065/16/CM

■ Approbation du bilan de concertation lié à la réalisation de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence dans le cadre du BHNS ligne A

HN 037-07/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les déplacements et le développement de l'intermodalité sont au premier rang des préoccupations de la politique de déplacement de la Métropole Aix-Marseille Provence et particulièrement sur le Pays d'Aix.

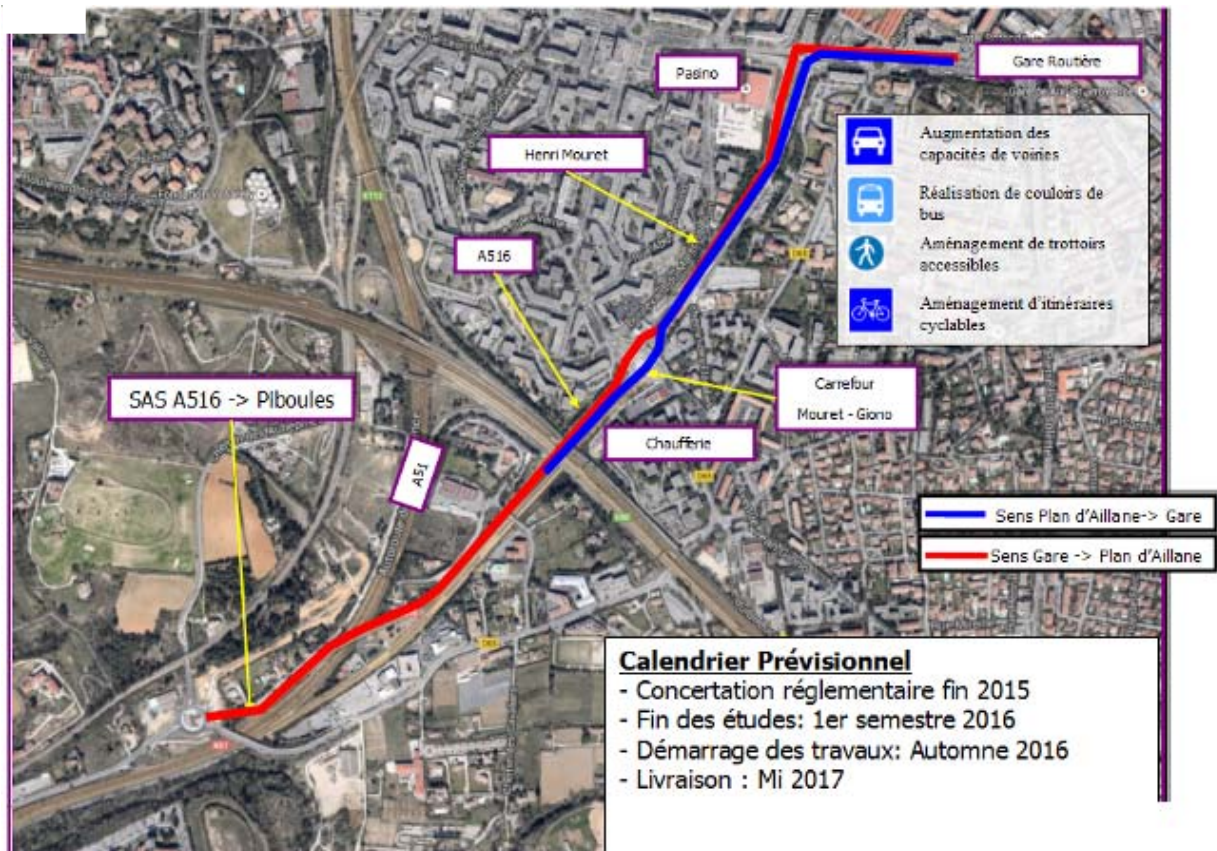
A ce titre la Ligne A de BHNS reliant le pôle d'échanges Plan d'Aillane et la gare routière d'Aix-en-Provence permettra aux usagers de se déplacer efficacement sur le territoire.

L'une des composantes majeures de cette future ligne de transport est la réalisation de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret (commune d'Aix-en-Provence).

Par délibération N°2012_A052 du Conseil Communautaire de la CPA du 31 mai 2012, un programme prévisionnel a été adopté définissant les principaux objectifs de cet aménagement pour un montant évalué à **2 820 000,00 €HT.**

Ci-après une vue d'ensemble de l'opération :

vue d'ensemble du périmètre de l'opération



Compte tenu de son ampleur, cette opération entre dans le champ d'application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

A ce titre, elle doit faire l'objet "*d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées*".

Outre son caractère obligatoire, cette démarche, permettra l'instauration d'un dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage, les usagers et les riverains.

Par délibération n°2015_A250 en séance du 12 novembre 2015, le Conseil Communautaire de la CPA a fixé les modalités de la concertation.

Ainsi pendant un mois, entre le **lundi 30 novembre 2015 et le mercredi 30 décembre 2015**, le public a été invité à s'exprimer et échanger sur ce projet :

- En s'informant grâce aux documents disponibles sur le site internet du Pays d'Aix avec la possibilité de formuler des observations sur une adresse mail dédiée,
- En consultant un dossier d'information relatif au projet, avec la possibilité de formuler des observations sur le registre de concertation mis à disposition au siège de la Direction Générale Adjointe Mobilité Infrastructures de Transports.

A l'issue de cette étape de concertation qui permet de préciser les partis d'aménagement, il est nécessaire de prendre en compte les différents avis et remarques qui ont été exprimés.

Au total **30 avis** ont été recueillis permettant ainsi d'enrichir le débat autour de cet aménagement. Ces avis ont été classés en **5 grandes thématiques** à savoir :

- le développement durable (circulation, pollution, le patrimoine arboré) ;
- l'intégration des modes doux ;
- la sécurité ;
- le tracé ;
- le budget.

Sur l'ensemble de ces thématiques le maître d'ouvrage s'est exprimé et présente la synthèse ci-après :

1. Le développement durable :

Le programme de l'opération et ses objectifs en faveur de la mobilité font l'objet d'avis favorables de la part de la population. Le principe de diminution de la part « voiture » dans les modes de déplacements est réaffirmé. L'aménagement de couloirs de bus programmé sur l'avenue Henri Mouret (Aix-en-Provence) s'intègre dans cette stratégie en faveur du développement durable. Des études complémentaires devront être engagées pour augmenter l'ambition du maître d'ouvrage en matière de patrimoine arboré.

2. L'intégration des modes doux :

Dans son programme initial le projet prend en compte l'intégralité des modes doux (cycles/piétons). Dans cet objectif, et considérant les avis exprimés, le maître d'ouvrage étudiera une nouvelle variante offrant ainsi plus d'espace et de confort aux piétons .

3. La sécurité :

L'avenue Henri Mouret est une voirie classée au P.L.U de la commune comme étant de « *niveau 2 avec un transit important* ». Fort de cette définition et en tenant compte des avis exprimés des aménagements en faveur de la sécurité seront développés dans le cadre de cette opération.

4. Le tracé :

Les documents portés à l'attention de la population présentaient une variante d'aménagement intégrant une continuité de couloirs de bus. Les avis exprimés sont favorables à cette variante intégrant donc une négociation foncière avec la commune d'Aix-en-Provence (propriétaire) et son bailleur (Établissement Pasino). Le maître d'ouvrage affirme sa position en faveur de cet aménagement introduisant donc un

Signé le 7 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 037-065/16/CM
achat foncier.

Signé le 7 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

5. Le budget :

Par délibération n°2012_A052 du Conseil Communautaire de la CPA du 31 mai 2012, le programme prévisionnel a été adopté définissant les principaux objectifs de cet aménagement initial pour un montant évalué à **2 820 000,00 € HT**. Les avis exprimés par la population entraînent quelques modifications non substantielles du programme. Le coût global de l'opération n'en sera pas affecté.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Les articles L300-1 et L300-2 et articles R300-1 à R300-3 du Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Les articles L120-1 et L121-16 du Code de l'environnement ;
- La délibération n°2012_A052 du Conseil Communautaire de la CPA en date 31 mai 2012 relative à l'approbation du programme général pour la création de couloirs bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en Provence ;
- La délibération n°2015_A250 du Conseil Communautaire de la CPA en date 12 novembre 2015 relative aux modalités de concertation pour la réalisation de voies de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation réglementaire relative à la réalisation de l'opération d'aménagement de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret (Aix-en-Provence).

Article 2 :

Le Président de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les documents liés aux acquisitions foncières.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN